



Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
Conseiller départemental

Lunéville, le 12 avril 2019

Communiqué du Député LR Thibault BAZIN sur sa nouvelle proposition de loi visant à offrir la possibilité aux apprentis de passer le permis de conduire dès 16 ans

« Se former en apprentissage est une formidable façon de multiplier ses chances de s'insérer professionnellement. Cette possibilité est ouverte pour les élèves qui ont terminé l'enseignement de la 3ème et qui ont 15 ans révolus.

Cependant un problème de mobilité frappe beaucoup de jeunes, notamment dans nos territoires ruraux.

Or certains jeunes hésitent, voire même renoncent, à signer un contrat d'apprentissage car ils rencontrent en effet des difficultés pour se rendre dans l'entreprise qui accepterait de les accueillir, ne disposant pas de transports en commun adaptés et leurs parents n'étant pas forcément disponibles pour les accompagner.

C'est pourquoi cette proposition de loi propose de leur permettre de se présenter au permis de conduire plus tôt, dès 16 ans, afin de leur offrir une nouvelle possibilité pour résoudre ce problème de mobilité.

La formation en conduite accompagnée est d'ailleurs possible dès 15 ans depuis 2014.

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat pour financer leur permis de conduire. Il conviendra, après l'adoption de cette proposition de loi, de déployer cette aide de l'Etat aux apprentis mineurs. »